

Les ministres au Luxembourg

Fact Sheet 7
Novembre 2018

Un(e) ministre ...

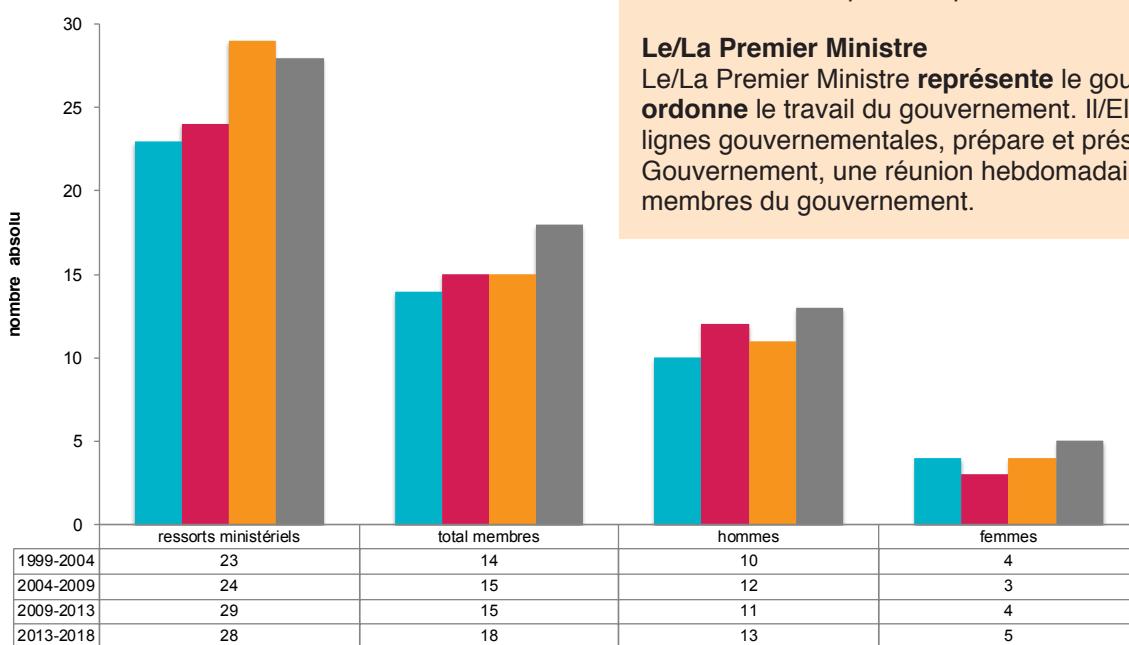
est une personne placée à la tête d'un ou de plusieurs ministères. Il s'agit d'un domaine spécifique appelé en politique « ressort » (environnement, emploi, jeunesse, ...).

À côté du Grand-Duc, le/la ministre contre-signe les lois et assume la responsabilité pour leur exécution. Il/Elle

- exécute les lois avec l'aide de différents services et d'administrations,
- réfléchit à des stratégies dans son domaine de responsabilité et peut élaborer de nouveaux projets de loi,
- représente les intérêts du Luxembourg au Conseil des ministres de l'Union européenne (qui vote les nouveaux textes ensemble avec le Parlement européen).

Pour assumer ces responsabilités, il y a un grand nombre de **fonctionnaires et d'employé(e)s de l'État**. Ainsi, les policiers aident par exemple le/la ministre de la Sécurité intérieure à maintenir l'ordre public.

Composition des gouvernements (1999-2018)



Les chiffres reflètent le moment de la formation du gouvernement initial et ne tiennent pas compte d'éventuels remaniements survenus au cours d'une période législative.

Chiffres : www.gouvernement.lu

Comment devenir ministre ?

Le Grand-Duc peut désigner un(e) informateur/-trice, qui parle aux différents partis après les élections nationales, puis un(e) **formateur/-trice**. Celui-ci/Celle-ci a la mission de former le gouvernement sur base des discussions avec le(s) autre(s) parti(s) de la coalition.

Les ministres ne sont pas élu(e)s par les citoyens/-ennes. Cela veut dire que les ministres n'ont ni besoin d'être membre d'un parti politique ni d'avoir été élu(e)s lors des élections. Dans la pratique, il est cependant vrai que la grande partie d'entre eux ont été élu(e)s à la Chambre des Députés auparavant. Le Grand-Duc nomme les ministres.

La fonction de ministre est toutefois incompatible avec celle de député(e), ce qui veut dire qu'**un(e) député(e) qui devient ministre doit céder son mandat au parlement**.

Le gouvernement

Ensemble, tou(te)s les ministres, les secrétaires d'État et les ministres délégué(e)s forment le gouvernement. Il y a une hiérarchie entre les membres de gouvernement. Le/La ministre se trouve en haut de l'échelle hiérarchique, mais peut partager ses responsabilités avec des ministres délégué(e)s ou secrétaires d'État auxquel(le)s il/elle attribue des compétences spécifiques. Ainsi, un(e) secrétaire d'État peut par exemple signer au nom du/de la ministre.

La Constitution précise que le gouvernement doit être formé d'**au moins trois ministres**. Ces dernières années, le gouvernement a compté une quinzaine de membres.

Le/La Premier Ministre

Le/La Premier Ministre **représente** le gouvernement et **coordonne** le travail du gouvernement. Il/Elle fixe les grandes lignes gouvernementales, prépare et préside le Conseil de Gouvernement, une réunion hebdomadaire avec tous les membres du gouvernement.

■ 1999-2004
■ 2004-2009
■ 2009-2013
■ 2013-2018

Sources

Constitution du Grand-Duché de Luxembourg, Texte coordonné à jour au 20 octobre 2016, Chapitre V, <http://data.legilux.public.lu/file/eli-etat-leg-recueil-constitution-20161020-fr-pdf.pdf> (consulté le 19 juillet 2018)

Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, « Le Gouvernement », <https://gouvernement.lu/fr/gouvernement/anciens-membres-gouvernement.html> (consulté le 20 juillet 2018)

Schwarz, Martin, et al., « Regierung » in: *Grundbegriffe der Politik. 33 Zentrale Politikbegriffe zum Einstieg*, Nomos, Baden-Baden, 2017, pp.171-176

République Française, Direction de l'Information Légale et Administrative, Vie Publique. Au cœur du débat public, « Qu'est-ce qu'un Ministère », 03 juin 2013, <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/administration/organisation/etat/centrale/qu-est-ce-qu-ministere.html> (consulté le 20 juillet 2018)

Éditeur

Zentrum fir politesch Bildung
28, route de Diekirch
L-7220 Walferdange
www.zpb.lu

Auteur

Kevin Lopes



Le Fact Sheet est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Partage dans les mêmes conditions 4.0 International.